

SEV'INFOS

Le bulletin d'informations destiné aux Services Espaces Verts des communes, sur les alternatives aux pesticides.



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

p.1 Aides financières
Distinction Commune Nature

p.2 Essais de préparations naturelles en Dordogne

p.3 Retour d'expérience sur les purins : Betschdorf

p.4 Zéro Pesticide : Roeschwoog

CONTACT :

Magali MERCIER
magali.mercier@sdea.fr
Mission Eau - Secteur Haguenau
Tél. 03 88 05 32 38



www.mission-eau-alsace.org
Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

EDIT'EAU

La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur en Alsace et plus particulièrement sur notre territoire. Plus d'un tiers des communes alsaciennes se sont officiellement engagées dans des démarches de réduction de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces et ont ainsi été distinguées dans la démarche «Commune Nature».

Le Nord de l'Alsace est bien représenté parmi les communes récompensées et ce depuis la création de la démarche en 2011. Deux communes témoignent de leurs expériences dans ce numéro. Cependant, l'engagement de tous reste une priorité car bien que les pratiques aient évolué, de nombreux pesticides sont encore retrouvés dans les cours d'eau et les eaux souterraines. Le glyphosate, dés herbant utilisé par les professionnels, les collectivités et les particuliers, ainsi que son métabolite l'AMPA sont les 2 principales molécules retrouvées et le plus souvent à des concentrations très élevées. Les efforts menés doivent donc être poursuivis afin de garantir une préservation durable des eaux.

AIDES FINANCIÈRES

CHIFFRE CLE

60 à 80%

Démarche Zéro Pesticide dans les communes

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Alsace accompagnent les collectivités ayant une démarche de réduction et/ou d'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires pour

l'entretien des espaces communaux. A l'heure actuelle, les aides sont :

- Audit des pratiques et/ou études diagnostics : **80%** (co-financement Agence de l'eau et Région Alsace)
- Stage de sensibilisation pour l'utilisation de techniques alternatives (formation Certiphyto non éligible) : **80%** (Agence de l'eau)
- Investissement permettant l'arrêt ou la réduction des pesticides dans le cadre d'une démarche communale globale : **60%** (Agence de l'eau)
- Outils de communication ou de sensibilisation pour informer la population sur la démarche communale : **60%** (Agence de l'eau)

DISTINCTION COMMUNE NATURE

CHIFFRE CLE

216

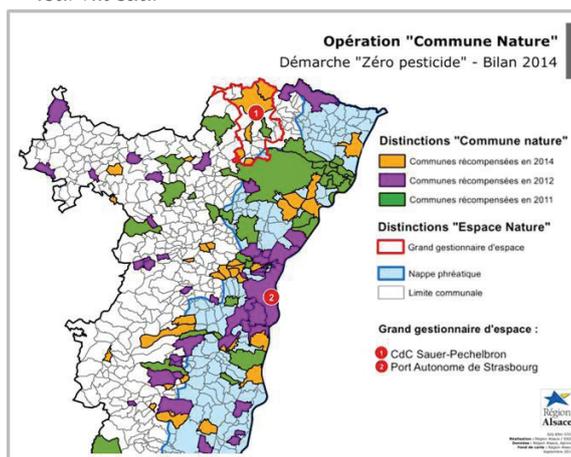
214 collectivités et 2 gestionnaires d'espaces distingués

La distinction Commune Nature de la Région Alsace et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse valorise les communes signataires de la charte régionale des espaces communaux «zéro pesticide», dans

une démarche de progrès en faveur de la protection de la ressource en eau et plus particulièrement de la nappe d'Alsace.

Pour cette nouvelle édition, **66 collectivités et 1 gestionnaire d'espace** (le Port autonome de Strasbourg) ont fait acte de candidature.

Par ailleurs, les **communes récompensées en 2011 et 2012 ont fait l'objet d'un audit de renouvellement**. La Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse souhaitent ainsi maintenir l'implication des communes dans cette démarche de progrès en reconnaissant les efforts consentis pour l'obtention d'un niveau supérieur, ou pour encourager celles qui confortent leur niveau.



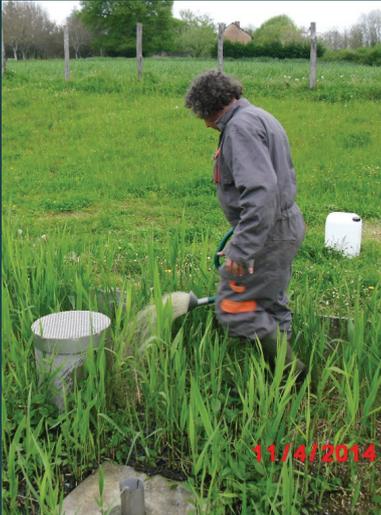
A noter que 5 communes, en raison des élections municipales du printemps, ont souhaité un report d'audit.

Au total, **216 distinctions ont été remises**. Bravo à tous !

DORDOGNE

ESSAIS DE PRODUITS NATURELS

Des traitements avec des PNPP (préparations naturelles peu préoccupantes = purins, décoctions, etc.) ont été testés pour le désherbage des filtres plantés de roseaux. Les résultats sont concluants pour certaines herbes indésirables.



En 2013, le Conseil général de la Dordogne et la SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) avec la participation financière de l'Agence de l'eau, ont mis en place des essais officiels afin de déterminer si des préparations naturelles pouvaient traiter efficacement les plantes invasives présentes sur les filtres plantés de roseaux. Cet essai avait également pour objectif d'évaluer les produits les plus satisfaisants (efficacité, modes d'application, etc.) ainsi que l'impact potentiel sur le développement des roseaux.

■ RÉSULTATS

Un suivi a été mis en place **4 jours après l'application sur les zones traitées et non traitées**. Les liserons traités autour des pieds de roseaux ont disparu et **aucun impact sur le développement des roseaux** n'a été constaté. L'efficacité de ces extraits a également été constatée sur le **gaillet grateron**. **Aucun effet sur l'ortie**, plante fréquemment retrouvée dans les filtres, n'a été observé. **Les plantes ayant une racine pivotante et/ou profonde doivent être désherbées manuellement** (tomates, pissenlits, etc.).

Afin d'obtenir des résultats optimaux, les observations suivantes ont été réalisées :

- **Les conditions climatiques impactent considérablement l'efficacité du traitement** : privilégier l'application des extraits en absence de rosée et sur plantes sèches, par temps sec et ensoleillé de préférence.
- **Prévoir un traitement au printemps**, lorsque les plants de roseaux ont atteint 30 à 40 cm de haut et que les liserons et les gaillets graterons commencent à pousser,
- **Éviter la remise en eau du filtre** (période de 15 jours conseillée) dans la mesure du possible,

De nouveaux essais ont été menés en 2014. Les premiers résultats confirment ceux de 2013 et ont permis un meilleur calage des traitements.



EPURATION DES EAUX USÉES DOMESTIQUES : LE LAGUNAGE

Les eaux usées sont conduites, via le réseau d'assainissement, vers des stations de traitement. Leur principale pollution est organique. Elle dépasse la capacité d'auto-épuration des rivières, c'est pourquoi elles doivent être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

L'épuration des eaux s'appuie sur différents procédés :

- les **stations d'épuration « classiques »** fonctionnent grâce au procédé des « boues activées » au moyen de différents bassins
- **le lagunage et les marais artificiels**, plus adaptés aux communes rurales et qui se développent plutôt dans les petites communes (filtre plantés de roseaux).

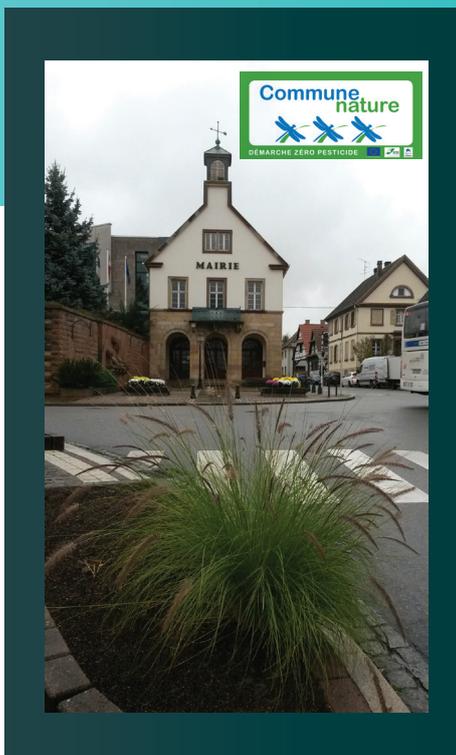


Station d'épuration d'Allenwiller

BETSCHDORF

EXPÉRIENCES SUR LES PURINS & CIE

Betschdorf est distinguée Commune Nature 3 libellules depuis 2011, par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, grâce aux nombreuses pratiques alternatives mises en oeuvre pour l'entretien sans pesticide des espaces communaux.



L'entretien en Zéro Pesticide de Betschdorf se distingue des autres démarches par le nombre de communes associées. En effet, 4 villages sont ainsi gérés sans pesticide par le même service technique : Betschdorf, Schwabwiller, Reimerswiller et Kuhlendorf. Ces communes sont également récompensées de 7 fleurs par le jury de fleurissement (2 par commune sauf 1 pour Schwabwiller). Malgré la multiplication des espaces à entretenir et leur éloignement, la démarche Zéro Pesticide existe de longue date. L'usage des purins a été réalisé par JP Goetzmann, responsable du service Espaces verts, afin d'innover dans cet engagement.

■ USAGE DES PURINS POUR LE FLEURISSEMENT

L'utilisation de purins a été faite entre 2008 et 2013 pour les massifs et les jardinières. « J'utilisais **des purins de prêle, d'ortie, de consoude et de fougère** en mélange. J'incorporais du lait d'argile pour améliorer la fixation des préparations sur la plante ». La préparation des purins n'était pas faite sur site (à part la 1ère année d'utilisation). L'entreprise J3C fournissait les 4 purins.

Afin de garantir l'efficacité de la bouillie, JP Goetzmann diluait les purins **avec de l'eau de pluie** et ajustait le **pH à 6,5** (par l'ajout de vinaigre).

Deux mélanges étaient utilisés :

- **ortie/prêle/consoude** : fortifiant et fertilisant (mélange le plus utilisé),
- **ortie/consoude/fougère** : gestion des ravageurs (utilisée moins fréquemment).



Consoude et ortie

« J'ai également testé **les extraits d'ails** pour lutter contre les pucerons et **les purins de limaces** pour éliminer leur pullulation. Ces deux préparations fonctionnaient très bien. »

■ ÉVOLUTIONS 2013-2014

Des **engrais organiques** sont utilisés depuis 2013, ce qui permet d'effectuer la fertilisation en même temps que l'arrosage. « L'engrais organique utilisé est composé de **vinasse de betteraves et de leur marc de peaux**, le résultat sur le fleurissement est très bon. Pour ce qui est des attaques de ravageurs, nous laissons faire la nature. Dans la majorité des cas **la régulation se fait naturellement**. »

Zoom

Trois types de purins utilisés par rapport à leur impact sur les plantes.

- **ORTIE** : favorise la croissance de la plante
- **CONSOUDE** : permet une multiplication des boutons floraux
- **PRÊLE** : traitement lors de temps chaud et humide pour éviter les maladies cryptogamiques.

La préparation des mélanges pour la pulvérisation est donc faite selon les périodes de l'année (phase de plantation ou non) et selon la météo.



Panneaux d'information

■ DÉMARCHE GLOBALE DE CHANGEMENT DE PRATIQUE

La commune de Betschdorf mène une réflexion globale d'entretien de ces espaces :

- **les massifs sont paillés**,
- **le désherbage** des fils d'eau et du cimetière est réalisé **manuellement ou mécaniquement** (débroussailluse coupe-fil). Un désherbeur thermique à gaz est ponctuellement utilisé. Une **balayuse mécanique passe 1 fois par an** (sur certaines voiries),
- **un compost de déchets verts est réalisé** pour ensuite servir à repoter les jardinières et compléter les massifs fleuris,
- **les déchets d'élagage sont broyés**, le paillage est installé dans les massifs arbustifs ou de vivaces,
- **les pelouses communales sont mulchées ou entretenues en « gestion différenciée ».**

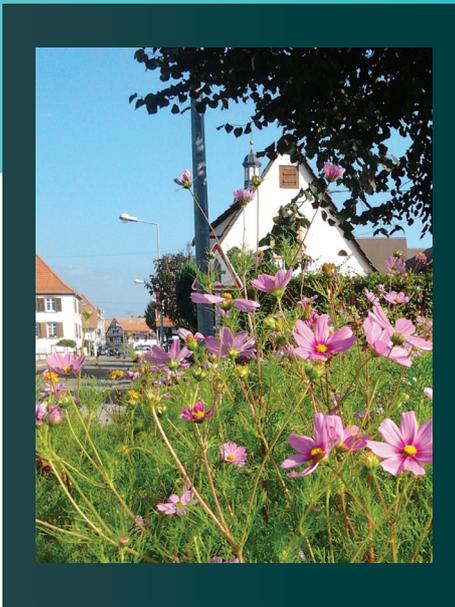
« Trois classes d'entretien ont été créées. Les secteurs en « zone naturelle » sont agrémentés de **panneaux d'information** pour expliquer la démarche aux riverains » confie JP Goetzmann.



ZÉRO PESTICIDE : ROESCHWOOG

RETOUR D'EXPÉRIENCES

Distinguée par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, 2 libellules en 2011 puis 3 libellules en 2014, la commune de Roeschwoog a modifié depuis de nombreuses années ses pratiques pour atteindre le Zéro Pesticide.



La commune de Roeschwoog est fortement engagée dans la protection de l'environnement. Différentes actions ont permis de développer et d'asseoir la démarche Zéro Pesticide.

■ LE PLAN D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX

«La démarche Zéro Pesticide a été initiée depuis plusieurs années. M. Harnist a porté ce dossier avec conviction jusqu'en mars 2014. Je poursuis avec enthousiasme ce projet initié par mon prédécesseur» nous indique M. Boehm, 1er adjoint au maire. Plusieurs étapes clés ont été suivies: **«le fait de ne plus utiliser de produits chimiques nécessite un changement des méthodes de travail et une approche différente du désherbage.** La 1ère étape a consisté à recenser les espaces entretenus, les alternatives possibles, les moyens humains et matériels existants».

Des solutions adaptées ont été mises en oeuvre:

- les **pelouses sont tondues plus haut** pour limiter la concurrence des herbes indésirables (trèfle, pissenlit...)
- Les **massifs floraux sont paillés** pour éviter la croissance des adventices
- Certains espaces **difficiles d'accès ou d'entretien ont été réaménagés** : Ecosol dans le cimetière, galets/ballast en remplacement d'espaces envahis par la végétation spontanée, réfection des trottoirs de la rue principale, etc.

Aucun produit herbicide n'est utilisé. «Le désherbage se fait de façon manuelle ou mécanique. Grâce à ces actions, nous avons



reçu «3 libellules» lors de la dernière distinction Commune Nature.»

■ L'ACQUISITION DE NOUVEAU MATÉRIEL

La commune s'est dotée de nouveau matériel pour remplacer le pulvérisateur :

- Un **désherbeur mécanique** est utilisé sur les surfaces en gravillons ou concassé, sur les allées du cimetière, etc.,

- Un **peigne** est utilisé pour l'entretien des pelouses (terrains de sports) pour aérer le sol et arracher les herbes indésirables,
- Des **débroussailleuses équipées de brosse métalliques** permettent le désherbage des joints des pavés.



En complément, M. Boehm ajoute : «Nous avons aussi une démarche de protection de la biodiversité. En effet, une **faucheuse-tondeuse** est utilisée le long des chemins et fossés pour couper les abords herbagers. **Cela permet à la petite faune et aux insectes de pouvoir s'y protéger car les fauches sont effectuées tardivement.**»

Enfin, pour limiter la gestion des déchets verts, une **tondeuse-mulcheuse** est utilisée sur les sites entretenus le plus régulièrement.



■ LA SENSIBILISATION DU PERSONNEL

La pérennité de la démarche passe par la formation des agents communaux nous assure M. Boehm. «Nous avons 3 agents techniques. Régulièrement, leur formation est complétée sur les techniques de désherbage écologique ou la gestion des déchets verts».

Le désherbage manuel est une pratique redevenue courante. «Nous faisons appel en période estivale à des stagiaires, et nous avons accueilli des personnes redevables de travaux d'intérêt général pour désherber».

Zoom

La communication auprès de la population est primordiale. En effet, **la commune se doit d'être moteur dans le changement des pratiques des particuliers, en étant exemplaire et en expliquant ses choix d'entretien.**

Chaque année, la commune organise :

- des **animations** dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides,
- un **broyage collectif** de végétaux pour que les particuliers puissent valoriser leurs déchets en paillage,
- une **journée nature en partenariat avec le conseil général** pour les travaux d'entretien de la roselière et des zones humides,
- des **plantations d'arbres et de haies** sur le ban communal,
- le **nettoyage de printemps** chaque mois de mars,
- une **communication** via le bulletin communal et la distribution de la Lettre de l'eau publiée par la Mission eau du SDEA.

SEV'INFOS

n°20 Novembre 2014

Édition trimestrielle diffusée par les 6 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACT :

Magali MERCIER
magali.mercier@sdea.fr
Mission Eau - Secteur Haguenau
Tél. 03 88 05 32 38

www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !



Mission Eau du SDEA - Secteur de Haguenau
3 rue des sapeurs, 67500 Haguenau
Directeur de la publication : Frédéric Mahé
Conception : SDEA, SIPEP-Merxheim
Gundolsheim, Service des Eaux Ville de Mulhouse
Photos - illustrations : Missions Eau, Commune de Roeschwoog, ATD24
Impression : SDEA
Tirage : 80 exemplaires
N° ISSN : 2270-1575



MISSION EAU
zones pilotes